

La RETENUE DE GARANTIE et le CAUTIONNEMENT BANCAIRE dans le BTP



#01

Retenue de garantie

Qu'est-ce que la retenue de garantie ?

- Une pratique courante dans la construction.
- Le client retient une partie du paiement des travaux.
- Elle assure que l'artisan respecte ses engagements et corrige les défauts sans coût supplémentaire.

Comment fonctionne-t-elle ?

Le client conserve jusqu'à 5 % du montant total des travaux. Cette somme est consignée auprès d'un tiers jusqu'à la fin des travaux. Elle doit être encadrée contractuellement.

Pendant quelle durée est-elle retenue ?

Généralement 1 à 2 ans après la réception des travaux.

AVANTAGES

Sécurité de paiement pour l'artisan.
Garantie du respect des normes de qualité.
Meilleure confiance entre l'artisan et son client.

INCONVÉNIENTS

Immobilisation de trésorerie.
Risque de retard de paiement.



#02

Cautionnement bancaire

Qu'est-ce que le cautionnement bancaire ?

- Une alternative à la retenue de garantie.
- Le client demande une garantie financière à l'artisan.

Comment fonctionne-t-il ?

La banque qui se porte caution s'engage à payer en cas de défaillance de l'artisan. Il garantit le respect des obligations contractuelles de l'artisan.

Quelles conditions pour obtenir un cautionnement bancaire ?

Les conditions varient d'une banque à l'autre. Les banques exigent généralement la solvabilité de l'artisan et le respect des normes légales et contractuelles.

AVANTAGES

Meilleure gestion de trésorerie pour l'artisan.
Crédibilité renforcée auprès des clients.
Accès potentiel à des contrats plus importants.

INCONVÉNIENTS

Frais bancaires éventuels.
Engagement financier auprès de la banque.



#03

Et concrètement

Achèvement des travaux

L'artisan termine les travaux conformément au contrat.

Facturation des travaux

L'artisan envoie sa facture au client pour les travaux réalisés.

Retenue de garantie ou cautionnement

Le client retient une partie du paiement en retenue de garantie. Trésorerie de l'artisan **impactée**.

Pas de retenue de garantie. L'artisan fournit à la banque un cautionnement pour garantir l'exécution des travaux. Trésorerie de l'artisan **non impactée**.

Début de la période de retenue

La retenue de garantie est immobilisée pendant la période convenue. Trésorerie de l'artisan **impactée**.

Pas de période de retenue, car aucune somme n'est retenue. Trésorerie de l'artisan **non impactée**.

Fin de la période de retenue

Après la période convenue, si aucun défaut n'est constaté, la retenue est restituée à l'artisan.

À la fin du contrat, lorsque toutes les obligations sont remplies, la banque libère le cautionnement.

AVEC RETENUE DE GARANTIE

AVEC CAUTIONNEMENT BANCAIRE

À vous de jouer !

Simplifiez-vous la vie en gérant vos retenues de garantie directement depuis le logiciel de retenues EBP Bâtiment.

Rejoignez-nous sur